

Département
DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
DE LILLE

LE MAIRE D'OSTRICOURT

Ville
D'OSTRICOURT
20 Place de la République
59162 OSTRICOURT

Arrêté du Maire 2026/106

**Portant sur l'organisation d'une retraite aux
flambeaux**

Nous, Maire de la Commune d'OSTRICOURT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande formulée par la Commune,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la voie publique,

ARRETE

Article 1 – Objet

Une retraite aux flambeaux est organisée le 13/07/2025 à partir de 21h, avec un départ prévu Place Albert Thomas et un parcours empruntant les voies suivantes :

- Rue Florent Evrard
- Avenue du Maréchal Leclerc
- Avenue François Mitterrand
- Rue des Platanes

Article 2 – Circulation

La circulation des véhicules sera interdite sur le parcours de la retraite aux flambeaux le 13/07/2025 de 21h00 à 22h30. Des déviations seront mises en place par les services techniques.

Article 3 – Sécurité

La manifestation sera encadrée par les services techniques de la ville. Des flambeaux seront distribués sous la responsabilité des organisateurs.

Article 4 – Signalisation

Le cortège sera encadrée par des véhicules. La population est invitée à rejoindre le plan d'eau par ses propres moyens à la fin de l'itinéraire.

Article 6 – Responsabilité

La commune est dégagée de toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage survenu lors de la manifestation.

Article 7 – Exécution

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés.

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur l'A.S.V.P.
- Madame la Responsable du Centre Social.

Fait à OSTRICOURT, le 06/07/2026

Le Maire
Bruno ROUSSEAU

